

4.1 Durée et organisation du temps de travail

En 2020, la **durée habituelle hebdomadaire** du travail des salariés à temps complet est de 39,1 heures, stable depuis 2014 ► **figure 1**. La durée effectivement travaillée au cours d'une année tient compte, en outre, de facteurs individuels (heures supplémentaires, jours de congé, etc.) ou collectifs (jours fériés, chômage partiel, etc.), qui peuvent faire varier la durée du travail des salariés d'une période à l'autre. En 2020, la **durée annuelle effective** de travail des salariés à temps complet est de 1 579 heures en moyenne. Elle recule fortement par rapport à 2019 (- 101 heures), en raison des mesures prises pour faire face à la crise sanitaire, en particulier le recours massif au chômage partiel au printemps 2020. Ainsi, les trois quarts de cette baisse sont imputables à la période du premier confinement, du 17 mars au 10 mai 2020. Le deuxième confinement, du 30 octobre au 15 décembre, y contribue nettement moins (- 10 heures).

Parmi les salariés, les cadres à temps complet déclarent, en moyenne, les durées les plus longues, tant annuelle (1 768 heures effectives en 2020) qu'hebdomadaire (42,8 heures habituelles) et quotidienne (8,4 heures habituelles) ► **figure 2**. Ils travaillent également plus de jours pendant l'année : 211, contre environ 200 pour les autres catégories. Moins concernés que les autres catégories de salariés par le chômage partiel, ils ont aussi le moins réduit leur durée effective du travail : 58 heures de moins en 2020 qu'en 2019, contre - 91 heures pour les professions intermédiaires, - 127 heures pour les employés et - 138 heures pour les ouvriers.

Les femmes salariées à temps complet travaillent en moyenne moins que les hommes (1 522 heures, contre 1 624 heures), en partie parce que leur métier ou leur secteur d'activité diffèrent. En 2020, pour autant, les hommes ont davantage réduit leur durée effective de travail

(- 110 heures) que les femmes (- 89 heures). La présence ou non d'enfants dans le ménage a eu un effet significatif sur la baisse du temps travaillé, en raison des fermetures des établissements scolaires au printemps 2020 : la baisse a été supérieure en moyenne de 30 heures dans le cas des actifs vivant en couple avec enfants plutôt que ceux vivant en couple sans enfants, et de 47 heures dans le cas des familles monoparentales vis-à-vis des personnes seules.

Les indépendants déclarent des durées de travail plus élevées que les salariés avec, en moyenne en 2020, une durée annuelle effective de 1 826 heures. Cette durée a toutefois davantage diminué en 2020 que pour les salariés (- 219 heures soit - 11 %, contre - 6 % pour les salariés), certains indépendants ayant été plus durablement touchés par la baisse, voire l'arrêt de leur activité.

Certains salariés, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel, sont soumis à des **horaires de travail atypiques**. Le travail le samedi est la modalité la plus fréquente : 31 % des salariés travaillent au moins un samedi sur une période d'observation de quatre semaines ► **figure 4**. Les horaires atypiques concernent principalement les professions qui assurent la continuité de la vie sociale, pour certaines très touchées par les restrictions d'activité (bars, restaurants, vie culturelle), mais aussi celles qui assurent la permanence des services de soins et la sécurité des personnes, particulièrement mobilisées lors de la crise sanitaire. En 2020, le travail à domicile (lorsqu'il n'est pas le lieu de travail habituel) a atteint 21 % en moyenne, en hausse de 6 points par rapport à 2019 et à un niveau inédit, en raison du développement du télétravail. Il a particulièrement progressé chez les cadres (+ 10 points) et les professions intermédiaires (+ 7 points). ●

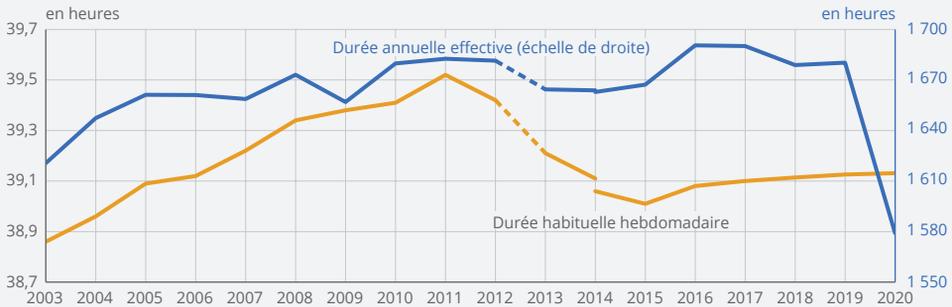
Définitions

Durée habituelle hebdomadaire, durée annuelle effective, horaires atypiques : voir *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Le travail en horaires atypiques : quels salariés pour quelle organisation du temps de travail ? », *Dares Analyses* n° 030, juin 2019.
- « La durée du travail, principaux indicateurs. En 2015, les salariés à temps complet travaillent 1 652 heures par an », *Dares Résultats* n° 080, décembre 2016.

► 1. Durée du travail par salarié à temps complet de 2003 à 2020



Note : les évolutions entre 2012 et 2013 peuvent être en partie imputables à un changement dans le questionnaire de l'enquête.
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014 et France hors Mayotte à partir de 2014, ensemble des salariés à temps complet, âgés de 15 ans ou plus. *Source : Insee, enquêtes Emploi.*

► 2. Durées travaillées en 2020

	Salariés à temps complet							Salariés à temps partiel	Non-salariés
	Ensemble	Femmes	Hommes	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers		
Durée annuelle effective (en heures)	1 579	1 522	1 624	1 768	1 536	1 507	1 524	899	1 826
écart 2020/2019	- 101	- 89	- 110	- 58	- 91	- 127	- 138	- 86	- 219
Durée habituelle hebdomadaire (en heures)	39,1	38,4	39,7	42,8	38,4	37,8	37,9	23,6	43,9
Durée moyenne d'une journée de travail (en heures)	7,9	7,8	8,0	8,4	7,8	7,8	7,6	5,7	8,1
Nombre moyen de jours travaillés dans l'année	202	198	206	211	199	197	202	162	222
écart 2020/2019	- 12	- 10	- 13	- 3	- 11	- 17	- 17	- 16	- 18

1 Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2020 et 2019.

► 3. Durée annuelle effective du travail des salariés de 25 à 49 ans à temps complet en 2020 par catégorie socioprofessionnelle

	Femmes		Ensemble ¹	Hommes		Ensemble ¹
	Vivant seules	En couple avec enfants		Vivant seuls	En couple avec enfants	
Cadres ²	1 813	1 638	1 696	1 793	1 851	1 830
Professions intermédiaires	1 524	1 426	1 468	1 622	1 591	1 601
Employés	1 503	1 429	1 454	1 599	1 599	1 596
Ouvriers	1 499	1 429	1 437	1 563	1 548	1 553
Ensemble	1 597	1 473	1 512	1 644	1 639	1 641

1 Calculée sur l'ensemble des situations familiales. **2** Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France hors Mayotte, salariés à temps complet, âgés de 25 à 49 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2020.

► 4. Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2020

	A travaillé au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête...					Horaires habituels alternés (2x8, 3x8, équipe, etc.)	Horaires habituels variables d'une semaine sur l'autre
	Le soir (20h-00h)	La nuit (00h-5h)	Le samedi	Le dimanche	Au domicile s'il n'est pas le lieu de travail habituel		
Cadres ¹	28	5	26	15	55	0	18
Professions intermédiaires	21	7	29	17	26	5	17
Employés	18	8	42	24	8	5	21
Ouvriers	16	12	25	10	2	13	14
Temps complet	22	9	31	17	22	7	17
Temps partiel	16	5	32	17	13	2	21
Ensemble des salariés	21	8	31	17	21	6	18
Ensemble des non-salariés	37	8	62	32	42	0	38

1 Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2020.